



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2024_11_86

Date de convocation du conseil : 31 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 26

Objet : Demande de subvention DETR/DSIL pour le projet de Zone dédiée au Tennis et au Padel

Absents excusés :

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle.

Secrétaire de séance : Madame BLANDINEAU Annette

M. Jérôme DESBROSSE expose au conseil municipal que d'après les premiers éléments d'analyse, suite à la consultation des entreprises dans le cadre du projet de Zone dédiée au Tennis et au Padel, le montant des travaux pour la réalisation du projet est plus important que l'inscription budgétaire qui avait été votée.

Eu égard à cette différence, une demande de subvention DETR/DSIL a été déposée sur cette base :

	Coût Total du projet	Base éligible /subventionnable	Pourcentage de subvention sur la base éligible	Montant de la participation
DETR	826 467,83 €	190 203,73 €	20%	38 040,75 €
DSIL	826 467,83 €	190 203,73 €	28,52%	54 246,10 €
Montant total des subventions escomptées				92 286,85 €
Fonds Propres				97 916,88 €
TOTAL HT				190 203,73 €

AR Prefecture016-200063105-20241112-D2024_11_86-DE
Reçu le 12/11/2024

amenant le plan prévisionnel global de financement de ce projet à :

	Coût Total du projet	Base éligible /subventionnable	Pourcentage de subvention sur la base éligible	Montant de la participation	% de financement du projet global
DETR	826 467,83 €	813 260,73 €	20,00%	162 652,15 €	19,68%
DSIL	826 467,83 €	813 260,73 €	28,52%	231 941,96 €	28,06%
Terrains de proximité (Padel) 58 107 € à 50,08%	826 467,83 €	58 107,00 €	50,08%	29 100,00 €	3,52%
FFT	826 467,83 €			30 000,00 €	3,63%
Montant total des subventions escomptées				453 694,11 €	54,90%
Fonds Propres				372 773,72 €	45,10%
TOTAL HT				826 467,83 €	100,00%

M. Jérôme DESBROSSE expose qu'il s'agit d'une enveloppe supplémentaire demandée au titre de la DETR/DSIL sur un projet déjà subventionné sur ces mêmes dispositifs.

La demande de subvention est effectuée à hauteur de 92 286,85 €.

Il est signalé, en outre, que la participation de la Fédération Française de Tennis, escomptée au départ à hauteur de 75 000 € semblerait se voir réduite à 30 000 €.

La part de la commune est, dans ce schéma, estimée à 45,10 % du projet pour un montant de 372 773,72 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le dépôt de la demande de subvention DETR/DSIL pour le projet de Zone dédiée au tennis et au Padel.

VALIDE le plan de financement présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de compléter la demande de subvention avec cette présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 06/11/2024, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 12/11/2024

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

